



CAPD du 16 mai 2019 : déclaration du SNUDI-FO 95

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se tient alors que la mobilisation pour le retrait du projet de loi « école de la confiance » se poursuit et reste intense dans les écoles du Val d'Oise. De nombreuses journées de grève ont été très suivies depuis le mois de mars dans le département, nos collègues ont participé massivement aux assemblées générales intersyndicales de grève, les parents d'élèves expriment également leur mécontentement face à ce projet de loi. Le ministre Blanquer a définitivement perdu la confiance des enseignants.

Pour le SNUDI-FO, le projet de loi reste inacceptable avant comme après les amendements proposés par les sénateurs. Nous l'avons exprimé lors du rassemblement devant le Sénat avant-hier qui a rassemblé plus de 300 personnes et nous l'exprimerons à nouveau notamment mardi 21 mai à l'occasion d'une nouvelle journée de mobilisation.

Le SNUDI-FO condamne par ailleurs l'intimidation et la répression qui s'abattent actuellement dans plusieurs départements contre des enseignants mobilisés pour le retrait de la loi Blanquer. A Paris le 1er mai, les cortèges syndicaux ont été la cible de charges des forces de police et plus tard, certains manifestants ont été contraints de se réfugier à l'intérieur des murs de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, avant d'être accusés de l'avoir pris d'assaut ! Chacun connaît la suite. Samedi 11 mai, c'est une enseignante syndicaliste FO de Paris qui est arrêtée pour « *insulte au président de la république* » lors de la manifestation des gilets jaunes contre le projet de loi Blanquer. Après plusieurs heures de garde à vue, l'arrestation a finalement été jugée irrégulière. A travers ces exemples, difficile de croire que la liberté d'expression et d'opinion des enseignants ne puisse pas être remise en cause par l'article 1 du projet de loi Blanquer.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, le Snudi FO se félicite que les collègues du Val d'Oise puissent enfin cette année faire des demandes de temps partiel à 80%. Nous demandons évidemment que l'ensemble des demandes de temps partiel sur autorisation soient acceptées.

Concernant le mouvement intra départemental, les nouvelles modalités, auxquelles nous restons opposés, ne manquent pas de soulever nombre d'inquiétudes chez nos collègues. En effet, nous sommes notamment questionnés sur la date d'envoi des accusés de réception détaillés (avec barèmes pour chaque vœu) et nous n'avons aucune réponse à donner... Nous partageons les inquiétudes des collègues, en particulier ceux qui ont effectué des vœux larges de bassin, sur les perspectives réelles de révision d'affectation lorsque les résultats du mouvement à titre définitif seront connus.